



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

**Conseil Communautaire**

ঞাঙ্কণিক সভা

**Séance du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :**

**14 novembre 2025 et  
21 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **10**

**Objet : Maison de la Nature et de la Pierre Sèche – Subvention 2025**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE					
Mme Najat LEMERAY					X
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémie MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT				X	
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON-VALLOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE				X	
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER			M. Gilles PORQUET		
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE					
M. Didier DUCHEMIN					
M. Marc GUILLAUMIN	X		M. Marc GUILLAUMIN		X
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGNIART					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X		M. Gilles FAUCON		
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	

<b>VIRE NORMANDIE</b>	
M. Gilles ALLEGRE	X
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	
M. Lucien BAZIN	X
M. Fernand CHENEL	
Mme Marie-Ange CORDIER	
M. Serge COUASNON	X
Mme Nicole DESMOTTES	X
M. Joël DROULLON	
M. Corentin GOETHALS	X
Mme Catherine MADELAINE	
M. Gilles MALOISEL	X
M. Pascal MARTIN	X
Mme Marie-Odile MOREL	
Mme Valérie OLLIVIER	
M. Régis PICOT	
Mme Jane PIGAULT	
Mme Annie ROSSI	X
M. Guy VELANY	X

<b>TOTAL</b>	37	0	8	6	10
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			61		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			37		
<b>Quorum</b>			31		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			45		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'association de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche (MNPS) est une structure d'éducation à la nature.

Elle met en œuvre des actions afin de sensibiliser tout public au respect de la nature (habitants du territoire et visiteurs touristiques). L'association travaille principalement avec un public d'enfants sur les temps scolaires et de loisirs.

Elle propose un programme d'animations à destination des familles pour faire connaître la nature proche et donner envie de la protéger. L'association accueille des expositions temporaires sur des thèmes variés. Elle propose tous les jours la visite libre et gratuite de son parcours pédagogique au jardin potager en permaculture.

L'association s'attache à proposer des solutions afin de répondre au besoin de transition écologique et de durabilité du territoire. La Maison de la Nature et de la Pierre Sèche dispose sur le territoire de milieux naturels riches propices à l'éveil à la nature : bois, prairies, haies, mares et la vallée de la Souleuvre. Elle travaille également avec pour support un jardin potager pédagogique en permaculture associé à des murets de biodiversité en pierre sèche.

L'association de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche a ainsi sollicité une subvention auprès de la Communauté de Communes le 22 juillet 2025.

**Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 2 000 € à la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche pour l'année 2025.**

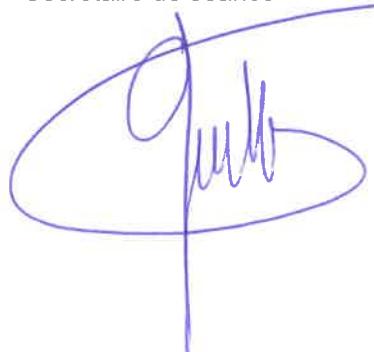
**VOTE****Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

